

CANTINE SCOLAIRE



Augmentation du prix du repas

Par délibération du conseil municipal n° 11/5/2024 du 12 août 2024

La dernière révision des tarifs des repas de cantine date du 03 novembre 2020.

Considérant :

- l'augmentation générale des prix
- les exigences de la loi Egalim (intégration de produits responsables et bio dans les menus)
- l'implication du restaurant scolaire au Plan Alimentaire Territorial

le prix du repas passe de
Pour les enfants : 2,70€ à 3,00 €
Pour les adultes : 5,40 à 6,00€



Le Maire,


David RAFFÉ